



Réunion club sécurité routière du 15 juin 2010 Compte rendu

Date : 15/06/2010

Rédacteur : Delphine Suffisseau

Sommaire

Réunion du 15/06/2010.....	3
Participants.....	3
Ordre du jour.....	3
Diffusion du compte-rendu.....	4
Pièces jointes.....	4
Prochaine réunion.....	4
Compte Rendu.....	4
Ouverture de la réunion et organisation du club.....	4
Préambule.....	4
Ouverture de la réunion.....	4
Animation et secrétariat.....	4
Signalisation Horizontale.....	5
Intervenants.....	5
Questionnement.....	5
Marquage voies étroites.....	6
Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics	6
Intervenant.....	6
Remarques du CG 74.....	6
Obstacles latéraux.....	7
Intervenants.....	7
Remarques générales.....	7
Les journées du Club Concerto.....	7
Intervenant.....	7
Tour de table.....	7
ECPA : Enquêtes Comprendre Pour Agir.....	8
Intervenant.....	8
Tour de table des pratiques.....	8
L'actualité réglementaire et technique : les 2RM.....	8
Intervenant.....	8
Tour de tables des pratiques.....	9
Prochaine rencontre de la CoTITA.....	9
Club Sécurité Routière.....	9
Forum du Site COTITA.....	9

Réunion du 15/06/2010

Participants

Présents	BACHER Daniel	DIR CE	MINANGOY Patrick	D.D.T. 01
	BLOCH Francis	C.G. 69	MOHEN Josiane	C.G. 38
	BRASSAC Christelle	C.G.74	MONTES Patrice	C.G. 42
	BON Frédéric	C.G. 03	MUGUET Denis	C.G. 89
	BUISSON Daniel	C.G. 73	NICOLLET Louis	CETE Lyon
	CARROT Gilles	C.G. 42	PANNEFIEU Céline	C.G. 74
	CHESNEAU Olivier	C.G. 58	PAPUT Véronique	D.D.T. 69
	De NAYER Alain	CETE Lyon	PERREAULT Cedric	C.G. 39
	GOUJON Bruno	C.V.R.H.Mâcon	PERRIN Yves	C.G. 07
	GRANGEAT Bernard	C.G. 69	PLANEL Pascal	C.G. 07
	GUICHON Sébastien	D.D.T. 01	RUL Geneviève	CETE Lyon
	LHOSTE Florence	C.G. 01	SEMENCE Franck	C.G. 89
	MAURIN Pascal	C.G. 38	SUFFISSEAU Delphine	CETE Lyon
			VILLIE Éric	CETE Lyon
	Excusés	PAILLOUX Marin	DIR CE	

Ordre du jour

L'ordre du jour de la réunion du 15 juin 2010 est le suivant :

Horaire	Thème	Intervenant
9h30	Accueil-présentation de la journée	M.Pailloux et Y.Perrin, animateurs du club
9h45	<u>Signalisation horizontale</u> : la réglementation politiques de renouvellement signalisation axiale expérimentations sur routes étroites	CETE de Lyon (Louis Nicollet) CG 07 (Pascal Plantet)
10h30	Exemple de traitement d'obstacles latéraux tour de table des pratiques	CG 07 (Pascal Plantet) CG 73 (Daniel Buisson)
11h30	Plans d'accessibilité-la réglementation et les pratiques	CETE de Lyon (Alain de Nayer)
12h30	Pause repas	
13h45	Présentation de la journée COTITA club sécurité dédiée à Concerto Tour de table des pratiques	CETE de Lyon (Eric Villie/Anne- Sarah Bernagaud)
14h45	ECPA : exemple d'enquête	CETE de Lyon (Florence Conche) CG 69
15h15	L'actualité réglementaire et technique : les 2RM	CETE de Lyon (Delphine Suffisseau)
15h45	Agenda : prochaines rencontres du club	Marin Pailloux et Yves Perrin, animateurs du club

Réunion du 15/06/2010 (suite)

Diffusion du compte-rendu

Ce compte rendu est diffusé aux personnes présentes ou excusées. La liste exhaustive figure en fin de compte rendu. Après validation, il sera mis en ligne sur le site dédié à l'adresse suivante :

- <http://www.cotita-centre-est.fr/spip.php?rubrique106>

Pièces jointes

Aucun document n'est remis en séance.

L'ensemble des documents présentés sera disponible sur le site de la COTITA Centre Est

Prochaine réunion

Elle se déroulera le jeudi 23 septembre. Sous réserve de modification , le lieu retenu pour cette journée est le CVRH de Mâcon (ex CIFP).

Compte Rendu

Ouverture de la réunion et organisation du club

Préambule

Aucune remarque n'est formulée au sujet du compte rendu de la précédente réunion du club métier Sécurité routière du 10 mars 2010.

Marin Pailloux, retenu par une obligation professionnelle non prévue, ne peut être présent pour assurer l'animation de la journée avec Yves Perrin.

Ouverture de la réunion

Yves Perrin fait un point sur l'évolution du club métier, et sur les journées CoTITA à venir :

- le club concerto constitue désormais un sous groupe du club sécurité routière. Les prochaines réunions du club Concerto se dérouleront le 22 juin à Lyon et le 24 Juin à Besançon.
- La journée technique du 1er juillet 2010 portera sur le thème des points singuliers et de la sécurité routière. Il sera notamment présenté des exemples d'aménagement de traverses d'agglomération, ainsi que le traitement des passages à niveau côté voirie et côté ferroviaire.
- Le forum des départements pour la sécurité routière créé il y a 3 ans, intègre la CoTITA sécurité routière. Y.Perrin attire l'attention des participants sur le fait que tous les volets traités par le forum ne pourront pas tous être repris (le volet social notamment). Le Docteur Fayard, co-fondateur du forum, sera le bienvenu aux journées du club sécurité. Sa connaissance du comportement de l'utilisateur constituera un apport précieux.
- Y Perrin constate de la présence d'une dizaine de Conseils Généraux. Il souhaite que les journées Club Sécurité continuent à être axées sur la partie gestionnaire de la voirie, même si ces journées ont vocation à être ouvertes à tous. Il regrette l'absence de CG de la région Auvergne, la faible participation de ceux de la région Franche Comté, et l'absence de commune.

Animation et secrétariat

La co-animation du club sécurité routière est assurée par Y.Perrin et M.Pailloux. L'animation de la journée du 15 Juin 2010 étant assurée par Y.Perrin et G RUL. Le secrétariat ainsi que l'organisation logistique est assurée par le CETE de Lyon. D.Suffisseau reprend à compter de ce jour les missions d'H.Leclerc.

Signalisation Horizontale

Intervenants

Une présentation de la réglementation sur la signalisation horizontale est effectuée par Louis Nicollet (CETE de Lyon)

Pascal Planel (CG 07) présente la politique de marquage axial sur route étroite du CG 07

Questionnement

Ligne d'effet des feux et passage à niveaux

Quel est le marquage à mettre en place au droit des feux de passage à niveau ?

La ligne d'effet des feux pour les passages à niveau est obligatoire, de ce fait, dans le département du Rhône la ligne d'effet a été mise en place sur tous les passages avec barrière. En complément une interdiction de dépasser a également été implantée.

Le marquage T3

Est il possible ou non de dépasser avec le T3 ?

La réponse est floue selon que l'on se place du point de vue du code de la route (non sauf véhicule lent ou nécessité absolue) ou de la pratique réellement constatée (oui dans tous les cas). La question est posée de savoir comment cela est actuellement enseigné dans les auto écoles sachant que le Code de la route (ROUSSEAU, 2002) l'interdit.

route à grande circulation

Comment traiter le marquage sur route classée RGC mais de faible largeur ?

Le problème du classement en RGC de certaines routes de faible largeur et avec un faible trafic (exemple de la route du mont Verdun dans le 69 avec 300 véh/j mais qui dessert une base militaire stratégique) impose une certaine valeur de "u" pour le marquage horizontal. Les pratiques semblent très diverses dans les CG présents.

Signalisation horizontale en agglomération

Qui repeint quoi en agglomération ?

Seul le marquage de la ligne d'effet du STOP et du CEDEZ LE PASSAGE est obligatoire. La suppression de la signalisation de rive (voir axiale) en agglomération influe fortement sur le comportement des usagers (ralentissement). Le marquage horizontal de la ligne d'effet du stop et du cédez le passage pose problème car c'est le maire qui exerce le pouvoir de police pour la signalisation en agglomération.

Dans les agglomération traversées par une RD ou une RN, les pratiques sont très différentes selon les gestionnaires :

- dans certains CG , le gestionnaire ne repeint rien du tout hormis les lignes de Stop et Cédez le passage dans les intersections
- dans d'autres le CG repeint à l'identique la signalisation horizontale à l'exception des passage piétons et du stationnement
- dans d'autres CG, cela est fonction de la taille de l'agglomération. Le curseur étant à 5000 habitants.

Traitement des carrefours

Quelles sont les recommandations de traitement au droit des carrefours car il existe beaucoup de pratiques différentes ?

Les zébras

Existe il une règle pour l'implantation des zébras dans le cas de l'alternat de deux créneaux de dépassement ?

Il existe une recommandation d'implantation des zébras, ceux ci ne sont donc pas obligatoire. Cependant la présence de zébra dans ce cas là, permet la création d'une zone tampon appréciable. Dans tous les cas, il est quand même conseillé de s'appuyer sur la circulaire .

Signalisation Horizontale (suite)

Marquage voies étroites

Le conseil général 07 fait part de ses pratiques en matière de marquage sur voies étroites.

Les pratiques du conseil général 07

Le CG 07 a hiérarchisé son réseau, défini les routes à marquer, et a identifié les routes classées en route étroite. Sur ces routes, il utilise un marquage de type VNTP conforme à la circulaire.

Le marquage des voies étroites ne sont pas définies par le critère de largeur, le critère présence fréquente de brouillard est prépondérant.

Toute cette démarche s'inscrit dans une logique de traitement homogène de la signalisation.

Tour de table des pratiques

Les pratiques dans les différents CG sont différentes mais s'accordent sur certains points :

- la largeur à partir de laquelle il y a marquage est autour de 4,5 à 5 m
- le critère trafic est pris en compte, les paliers étant à 500 et 200 véhicules /jour
- le brouillard n'est pas forcément un élément déterminant

Dans certains CG , un marquage spécifique a été mis en place sur les routes inférieures à 5 m. De manière générale, seul l'axe est marqué, dans certains cas (trafic) le marquage de rive est également réalisé.

Il est a noté que les pratiques quant au renouvellement du marquage horizontal sont également différentes suivant les gestionnaires :

- réalisation en régie
- réalisation en régie et par une entreprise
- réalisation uniquement par une entreprise.

Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

Intervenant

Alain de Nayer a présenté la démarche permettant d'aboutir à la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de voirie.

Remarques du CG 74

Le CG 74 a déjà été sollicité pour émettre un avis sur des plans de mise en accessibilités de la voirie et des espaces publics. Il constate qu'il y a un intérêt fort pour lui d'être intégré très tôt au projet.

Pour la rédaction de ces avis, il a principalement axé sa réflexion sur :

- le maintien de la continuité de la voirie,
- le maintien de la continuité de l'exploitation notamment pour la VH,
- le respect des grands principes de l'accessibilité.

Il attire l'attention de tous sur le fait qu'en cas d'impossibilités techniques de mise en accessibilité, il faut déposer un avis détaillé à la commission départementale d'accessibilité pour obtenir une dérogation. Si cette précaution n'est pas prise, il y a un fort risque de "plainte" de la part des associations d'usagers.

Obstacles latéraux

Intervenants

Pascal Planel, du CG 07, présente un exemple de traitement des poteaux EDF.
Daniel Buisson, du CG 07, présente un exemple de suppression d'obstacle latéraux

Remarques générales

La suppression des supports EDF dans l'Ardèche a été facilitée par :

- l'obtention d'un contact réceptif auprès d'EDF
- une démarche de traitement des obstacles latéraux et de valorisation de l'itinéraire traité.

La suppression des poteaux EDF représentant des obstacles latéraux n'est pas aisée partout, il convient d'inscrire cette action auprès d'ERDF dans une démarche globale.

L'attention des gestionnaires est attirée sur le fait qu'il faut être très attentif au permission de voirie que l'on accorde, notamment vis à vis de l'implantation des poteaux.

Les journées du Club Concerto

Intervenant

Anne Sarah Bernagaud a présenté le contexte des prochaines journées Club Concerto.

En effet, le club concerto s'ouvre aux conseils généraux de manière à créer un club autour de l'outil et de faire un bilan de l'utilisation de Concerto en suscitant un échange autour des modalités de suivi de l'accidentologie.

Ces journées se déroulent :

- le 22 juin 2010 au CETE de Lyon,
- le 24 Juin 2010 à l'ODSR de Besançon.

Tour de table

Chaque département est invité à expliquer comment s'effectue le suivi de l'accidentologie sur son territoire

Utilisation de CONCERTO

Il apparaît que tous les CG ne sont pas équipés de CONCERTO. Devant les problèmes de réalisation et/ou d'obtention d'un RIU départemental, certains se sont tournés vers l'outil GEOMAP pour réaliser la cartographie de leurs accidents.

Un CG participe avec la société GEOMAP à la mise au point d'un outil accidentologie.

Il est à noter les problèmes rencontrés avec la nouvelle version de Concerto pour les exports. En effet certains CG avaient développé en interne des outils informatiques pour travailler sur les exports Concerto. Du fait du changement de version Concerto, la compatibilité entre les exports et ces outils n'est plus possible. AS Bernagaud précise qu'elle ne peut pas assurer la maintenance informatique pour ces outils non développés/diffusés par l'État.

Suivi de l'accidentologie

Le suivi de l'accidentologie est assuré de manière générale par tous les gestionnaires, mais de manière assez diverse. Il est fortement lié à la relation entre le CG et l'ODSR, ainsi qu'au niveau de correction de la base par l'ODSR.

Dans certains CG, le suivi de l'accidentologie ne se fait que sur les accidents mortels via les remontées rapides de la gendarmerie, ou des ODSR.

Certains CG enfin ont mis au point un suivi "maison" de leur accidentologie basé sur la revue de presse et les remontées de terrain de leurs agents.

Avenir de Concerto

Les CG souhaitent connaître l'avenir du logiciel concerto.

ECPA : Enquêtes Comprendre Pour Agir

Intervenant Florence Conche(CETE de Lyon) remplace P.Rochette(CETE de Lyon, CMSR) pour la présentation de la démarche ECPA.

Tour de table des pratiques

Expérience du CG 69 Le CG 69 participe à la réalisation des enquêtes ECPA sur son département par l'intermédiaire de 2 de ses agents, et est systématiquement présent lors des commissions d'enquêtes. Les enquêtes ECPA sont lancées sur les thèmes des enjeux du DGO du département(vitesse, alcool, 2RM et jeunes).

Tour de tables des pratiques Il ressort que pour une grande majorité des CG, il n'y a pas ou peu de volonté de la part de l'État de lancer des enquêtes ECPA. Ce fait est accentué par la difficulté de réunir les équipes pluridisciplinaires.

L'actualité réglementaire et technique : les 2RM

Intervenant D. Suffisseau présente l'actualité réglementaire et technique concernant les deux roues motorisées (2RM). Cette actualité découle de la tenue depuis septembre 2009 de la concertation 2RM à l'initiative de Mme MERLI.

Le guide CERTU Depuis le mois de janvier 2010, le CERTU travaille via un groupe de travail à la mise à jour du guide sur la prise en compte des 2RM dans l'aménagement de l'infrastructure.

Ce guide devrait paraître d'ici la fin de l'année 2010 ou au début de l'année 2011.

Les accidents de 2RM contre glissières métalliques Le SETRA pilote un groupe de travail ayant pour objectif de mieux connaître le déroulement et la gravité des accidents de 2RM (moto et cyclo) contre glissière métallique en France.

Dans le cadre de cette étude, le CETE de Lyon (D.Suffisseau et F.Conche) prendront contact avec les gestionnaires de voirie(CG et DIR) pour connaître leur pratique vis à vis de l'implantation des glissières métalliques ainsi que pour l'utilisation des lisses motos.

L'expérimentation Suite à la concertation, deux expérimentations sont en cours de cadrage afin de faire éventuellement évoluer le code de la route. Il s'agit :

- des remontées de file de voiture par les 2RM
- de l'utilisation des couloirs de bus par les 2RM

La journée technique CoTITA La prochaine journée technique CoTITA qui devrait se tenir au dernier semestre 2010 portera sur les 2RM.

Un CG souhaite que lors de cette journée soit présenté le cas d'un CG qui a aménagé des itinéraire 2RM sur ces routes.

L'actualité réglementaire et technique : les 2RM (suite)

- Tour de tables des pratiques** Un tour de table des pratiques en faveur de la sécurité routière auprès des 2RM est réalisé.
- Une forte implication des CG** Il ressort que dans la totalité des CG présents, des actions en faveur de la sécurité routière auprès des RM sont ou ont été organisées. Ces actions rassemblent systématiquement de nombreux acteurs (gendarmerie, FFMC, associations) dont les CG.
- Des actions diverses** Les actions menées sont diverses :
- journées de sensibilisation à la conduite encadrée par les forces de l'ordre,
 - visites de terrain avec différents acteurs pour identifier des lieux dangereux et y remédier,
 - journées sur circuit (Alès, Bresse)
- La faiblesse du réseau Mr Moto** La majorité des personnes présentes déplorent :
- l'absence éventuelle de M. Moto dans leur département
 - l'absence de M. Moto national (nommé en juin 2010)
 - le fait qu'il n'y ai pas de M. Moto en CG

Prochaine rencontre de la CoTITA

- Club Sécurité Routière** L'organisation de principe de la prochaine journée du club métier est réalisée.
- Organisation** La date retenue pour l'organisation de la prochaine réunion est le jeudi 23 septembre 2010.
Le CVRH de Mâcon se propose d'accueillir cette journée.
- Programme souhaité** Les différents CG souhaitent voir aborder les thèmes suivants :
- la signalisations des virages
 - les itinéraires cyclables
 - les limitations de vitesse hors agglomérations
 - les actions mises en place par les différents CG pour la semaine de la Sécurité Routière.

-
- Forum du Site COTITA** Les différentes personnes présentes souhaitent savoir quand sera fonctionnel le forum du site CoTITA et comment il fonctionnera.